

Omar el-Béchir : le Soudan accepte que l'ex-président soit livré à la CPI

BBC Afrique, 11 février 2020

Les dirigeants soudanais ont accepté de livrer l'ancien président Omar el-Béchir à la Cour pénale internationale (CPI) pour répondre aux accusations de génocide et de crimes de guerre. Cet engagement a été pris lors des pourparlers de paix entre le gouvernement soudanais et les groupes rebelles de la région du Darfour.

Cette décision ouvre la voie à l'envoi de l'ex-président Omar el-Béchir à La Haye pour y être inculpé. Il est accusé de génocide et de crimes de guerre dans le conflit qui a éclaté au Darfour en 2003 et qui a fait environ 300 000 morts. "La justice ne peut être rendue si nous ne guérissons pas les blessures", a déclaré Mohammed Hassan Eltaish, porte-parole du gouvernement soudanais. "Nous avons convenu que tous ceux qui ont fait l'objet de mandats d'arrêt seront traduits devant la CPI. Je le dis très clairement", a-t-il ajouté. Béchir qui a refusé de reconnaître l'autorité de la Cour lorsqu'il était accusé de crimes dans la région en 2009, a été évincé de la présidence en avril de l'année dernière. Il est au pouvoir lors d'un coup d'État militaire en 1989 et a dirigé le Soudan d'une main de fer. Les procureurs de la CPI à La Haye ont demandé qu'il soit jugé pour les meurtres commis au Darfour et ont émis un mandat d'arrêt contre Béchir pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'ONU affirme qu'en plus des personnes tuées lors des combats entre les groupes armés locaux et les forces de Béchir et les milices soutenues par le gouvernement - comme les tristement célèbres milices Janjawids - environ 2,5 millions de personnes ont été déplacées pendant la guerre. En décembre, Béchir a été condamné à deux ans de prison dans un centre de réforme sociale pour corruption. Selon la loi soudanaise, les personnes âgées de plus de 70 ans ne peuvent pas purger de peines de prison. Béchir a maintenant 76 ans. Les procureurs au Soudan ont également accusé d'avoir tué des manifestants lors des évènements qui ont conduit à son éviction.